

Autorégulation au collège



***Collège César Franck
2 Rue César Franck
80 000 Amiens***

Mission et public concerné

- Le collège Autorégulation accompagne 10 jeunes présentant des troubles du neurodéveloppement.
- Avant l'entrée au collège Autorégulation, il faut :
 - Un diagnostic TND (TSA, TDAH, Dys...)
 - Une notification d'orientation de la MDPH
 - Une affectation au collège et une admission à l'APAJH de la Somme.
- Les professionnels du collège autorégulation ont pour missions :
 - Le développement des compétences autorégulatrices au sein du dispositif
 - La mise en place de l'autorégulation au sein du collège
 - La Co intervention en classe
 - La guidance familiale
 - L'élaboration des projets individualisés
 - La sensibilisation pour les professionnels et les élèves aux TND

Objectif et moyens

- Permettre à l'élève de développer ses compétences autorégulatrices, afin de faciliter ses apprentissages :
 - Organisation, planification
 - Gestion émotionnelle et prise d'initiative
 - Inhibition, auto efficacité

Pour cela, les professionnels organisent :

- Des groupes d'habiletés sociales (mieux comprendre les relations à l'autre)
- Des ateliers de développement des fonctions exécutives (attention, mémoire de travail...)
- Des séances de remédiation scolaire (retours sur les difficultés rencontrées en classe)
- Des séances d'anticipation (travail préalable sur les notions étudiées en classe, enseignement explicite des comportements attendus)

L'autorégulation en quelques mots

L'autorégulation c'est la capacité d'un individu à maîtriser ses pensées, ses comportements et ses émotions.

Il s'agit donc d'une approche qui s'adresse à tous et mise en œuvre en milieu scolaire à destination des élèves porteurs de TND.

L'autodétermination : au cœur du projet

Les élèves sont encouragés à faire des choix, exprimer leurs préférences et s'impliquer dans leur parcours.

Nous développons avec eux, leurs capacités à décider, à comprendre leurs droits, et à devenir acteurs de leur vie.

L'équipe pluridisciplinaire

- 1 cheffe de service
- 2 éducateurs spécialisés
- 1 psychologue
- 1 enseignante
- 1 assistante de service social

Un réseau de partenaires mobilisés

- Education Nationale
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Etablissements médico-sociaux
- CRA / CRTLA

Pour toute démarche administrative :

APA JH de la Somme
2 Allée Marc Siberchicot
80480 PONT DE METZ

03.22.53.99.09
07.43.41.39.30
accueil-aufildutemps@apajh80.net

Qui sommes nous?

Le lycée autorégulation est porté par L'APA JH80 (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) appuyé d'un dense réseau de partenaires.

L'APA JH de la Somme prône une société inclusive pour tous.

L'association souhaite adapter la cité à la personne en situation de handicap, en modifiant la perception du handicap.

Nous construisons des projets de vie sur mesure pour les enfants.

Notre credo? "Egale dignité, égale citoyenneté"!

Grâce à nos structures, les enfants, jeunes adultes et leurs familles sont accompagnés et soutenus dans leur projet.

Pour assurer une qualité d'accompagnement, l'APA JH 80 forme ses professionnels tous les jours, se spécialisant dans l'accompagnement des enfants autistes avec des méthodes comme la communication alternative ou l'ABA.

Sans oublier une expertise unique dans l'accompagnement des jeunes déficients visuels, grâce au SESSAD déficience visuelle - une particularité départementale!



**400 personnes
accompagnées**



**14 établissements
et services**



120 salariés

APA JH80

www.apajh80.net



Apajh de la Somme



03 22 53 99 09